



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 35

absents excusés représentés : 4

absents : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026

L'an 2026, **le 25 juin à 20H00**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en salle polyvalente de la Maison des associations sportives, 33 avenue de l'Armée Leclerc, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Alexis TEILLET, Sandrine VIEZZI, Frédéric DELAMAERE, Catherine CHEVALIER, Pascal LEGRAND, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Léocadie SIMAO, Charles DARMON, Pascal FERET, Aude HERNANDEZ, Anne-Marie GÉRARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Nicolas SIMMENAUER, Sylvie LAIGNEAU, Claude FERREIRA, Joseph BARBAR, José CIMA, Stéphane TARAGON, Amandine BERKANI, Julie PLAZA, Roxane NÉE, Mélanie FRAZAO, Maxime OUVRARD, Arthur COSTE, Valentin SOEN, Shana MATHIEU, Nader BEN MAAD, Mahmoud EL MESHAD, Miléna PEREIRA, Christine DE RUFFRAY, Olivier VAGNEUX, David FABRE, Nicolas FROGER

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Auréli GUÉGUEN donne pouvoir à Isabelle AUFFRET, Mathieu FERNANDEZ donne pouvoir à Sandrine VIEZZI, Patty TEILLET donne pouvoir à Anne-Marie GÉRARD, Valentin SOUCHARD donne pouvoir à Shana MATHIEU

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal FERET

N° 12/087

Le maire atteste que la liste des délibérations examinées lors de la séance a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N°12/087
DU JEUDI 25 JUIN 2026
Pôle Ressources
FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 091-219105897-20260625-DELIB2026087-DE



Catégorie : 7-1

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3DS,

VU la délibération n° 3/124 du 19 décembre 2014 relative aux tarifs de stationnement au parking Davout,

VU la délibération n° 20/180 du 17 juin 2015 relative aux tarifs activités du centre social 2015/2016,

VU la délibération n° 10/253 du 14 décembre 2015 relative aux tarifs reproduction documents administratifs,

VU la délibération n° 22/318 du 23 juin 2016 relative aux tarifs location salles (hors Maison des associations sportives),

VU la délibération n° 14/385 du 14 décembre 2016 relative aux tarifs de la restauration collective,

VU la délibération n° 14/385 du 14 décembre 2016 relative aux tarifs et règlement des temps autour de l'école,

VU la délibération n° 8/437 du 18 mai 2017 relative aux tarifs des activités du centre social,

VU la délibération n° 13/450 du 22 juin 2017 relative aux tarifs des cours de l'Ecole municipale des arts plastiques,

VU la délibération n° 9/650 du 22 novembre 2018 relative aux tarifs concessions funéraires,

VU la délibération n° 5/0024 du 21 mai 2001 relative aux tarifs de droits de place aux marchés Davout et Ferry,

VU la délibération n° 12/097 du 16 décembre 2020 relative aux tarifs d'achat de la carte de stationnement au parking Davout,

VU la délibération n° 22/220 du 1 juillet 2021 relative aux tarifs activités sportives municipales,

VU la délibération n° 14/248 du 11 mai 2023 relative aux tarifs des mini-séjours, veillées et nuitées,

VU la délibération n° 11/266 du 29 juin 2023 relative aux tarification saison culturelle et événementielle,

VU la délibération n° 7/299 du 14 décembre 2023 relative aux tarifs occupation du domaine public,

VU la délibération n° 33/387 du 27 juin 2024 relative à la mise à jour de la tarification saison culturelle et événementielle,

VU la délibération n° 25/447 du 12 décembre 2024 relative aux tarifs des stages sportifs,

VU la délibération n° 25/510 du 26 juin 2025 relative aux tarifs location de salles de la Maison des Associations Sportives,

VU l'avis de la commission administration générale, finances et sécurité en date du 15 juin 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'uniformiser la présentation des tarifs de la ville de Savigny-sur-Orge sous la forme d'un document unique pour une meilleure transparence et un accès plus lisible à tous,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les tarifs et d'unifier leur période d'application en se basant soit sur une année scolaire soit sur une année civile,

CONSIDÉRANT que depuis 2015, la ville de Savigny-sur-Orge n'a pas reporté le taux d'inflation sur les produits et services,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Charles DARMON, adjoint au maire délégué à l'administration générale, aux finances et à la commande publique,

Amendement proposé par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Il est proposé d'étendre la gratuité du parking Davout de 45 minutes à une heure du lundi au samedi.

Par 36 voix Pour, 0 voix Contre, Abstentions 3

Pour : Alexis TEILLET, Sandrine VIEZZI, Frédéric DELAMAERE, Catherine CHEVALIER, Pascal LEGRAND, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Léocadie SIMAO, Charles DARMON, Aurélie GUÉGUEN, Pascal FERET, Aude HERNANDEZ, Anne-Marie GÉRARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Nicolas SIMMENAUER, Sylvie LAIGNEAU, Claude FERREIRA, Joseph BARBAR, José CIMA, Stéphane TARAGON, Amandine BERKANI, Mathieu FERNANDEZ, Julie PLAZA, Patty TEILLET, Roxane NÉE, Mélanie FRAZAO, Maxime OUVRARD, Arthur COSTE, Nicolas FROGER, Nader BEN MAAD, Mahmoud EL MESHAD, Miléna PEREIRA, Christine DE RUFFRAY, Olivier VAGNEUX, David FABRE

Abstentions : Valentin SOUCHARD, Valentin SOEN, Shana MATHIEU

Adopte l'amendement

Amendement proposé par le groupe Savigny en Commun :

A l'article 1 du projet de délibération, remplacer :

« Quotient familial PLANCHER : 420 »

Par :

« Quotient familial PLANCHER : 773 »

Par 9 voix Pour, 30 voix Contre, Abstention 0

Pour : Valentin SOUCHARD, Valentin SOEN, Shana MATHIEU, Nader BEN MAAD, Mahmoud EL MESHAD, Miléna PEREIRA, Christine DE RUFFRAY, Olivier VAGNEUX, David FABRE

Contre : Alexis TEILLET, Sandrine VIEZZI, Frédéric DELAMAERE, Catherine CHEVALIER, Pascal LEGRAND, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Léocadie SIMAO, Charles DARMON, Aurélie GUÉGUEN, Pascal FERET, Aude HERNANDEZ, Anne-Marie GÉRARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Nicolas SIMMENAUER, Sylvie LAIGNEAU, Claude FERREIRA, Joseph BARBAR, José CIMA, Stéphane TARAGON, Amandine BERKANI, Mathieu FERNANDEZ, Julie PLAZA, Patty TEILLET, Roxane NÉE, Mélanie FRAZAO, Maxime OUVRARD, Arthur COSTE, Nicolas FROGER

Rejette l'amendement

Amendement proposé par le groupe Savigny en Commun :

A l'article 1 du projet de délibération, remplacer :

« Quotient familial PLAFOND : 1500 »

Par :

« Quotient familial PLAFOND : 1600 »

Par 9 voix Pour, 30 voix Contre, Abstention 0

Pour : Valentin SOUCHARD, Valentin SOEN, Shana MATHIEU, Nader BEN MAAD, Mahmoud EL MESHAD, Miléna PEREIRA, Christine DE RUFFRAY, Olivier VAGNEUX, David FABRE

Contre : Alexis TEILLET, Sandrine VIEZZI, Frédéric DELAMAERE, Catherine CHEVALIER, Pascal LEGRAND, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Léocadie SIMAO, Charles DARMON, Aurélie GUÉGUEN, Pascal FERET, Aude HERNANDEZ, Anne-Marie GÉRARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Nicolas SIMMENAUER, Sylvie LAIGNEAU, Claude FERREIRA, Joseph BARBAR, José CIMA, Stéphane TARAGON, Amandine BERKANI, Mathieu FERNANDEZ, Julie PLAZA, Patty TEILLET, Roxane NÉE, Mélanie FRAZAO, Maxime OUVRARD, Arthur COSTE, Nicolas FROGER

Rejette l'amendement

APRES en avoir délibéré,

A la majorité par 30 voix Pour et 4 voix Contre, Abstentions 5

Pour : Alexis TEILLET, Sandrine VIEZZI, Frédéric DELAMAERE, Catherine CHEVALIER, Pascal LEGRAND, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Léocadie SIMAO, Charles DARMON, Aurélie GUÉGUEN, Pascal FERET, Aude HERNANDEZ, Anne-Marie GÉRARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Nicolas SIMMENAUER, Sylvie LAIGNEAU, Claude FERREIRA, Joseph BARBAR, José CIMA, Stéphane TARAGON, Amandine BERKANI, Mathieu FERNANDEZ, Julie PLAZA, Patty TEILLET, Roxane NÉE, Mélanie FRAZAO, Maxime OUVRARD, Arthur COSTE, Nicolas FROGER

Contre : Valentin SOUCHARD, Valentin SOEN, Shana MATHIEU, David FABRE

Abstentions : Nader BEN MAAD, Mahmoud EL MESHAD, Miléna PEREIRA, Christine DE RUFFRAY, Olivier VAGNEUX

Article 1 : Approuve le mode de calcul des tarifs au taux d'effort

Les tarifs assujettis au Taux d'effort seront calculés par rapport au Quotient Familial (QF) selon la formule suivante :

Taux d'effort = (tarif maximum-tarif minimum) / (QF plafond-QF plancher)

Tarif applicable pour un usager = tarif minimum + (QF usager - QF plancher) * taux d'effort.

Le taux d'effort est arrondi à 5 décimales. Seul le quotient familial est retenu pour le calcul des prestations.

Le mode de calcul du quotient familial (QF) sera effectué comme suit :

$QF = (Ressources\ nettes\ imposables\ annuelles / 12) + Prestations\ Familiales\ mensuelles / Nombre\ de\ personne\ composant\ le\ foyer.$

Le quotient familial plancher et le quotient familial plafond retenus pour l'ensemble des prestations sont les suivants :

- Quotient Familial PLANCHER 420
- Quotient Familial PLAFOND 1500

Article 2 : Approuve les nouveaux tarifs des prestations municipales

L'ensemble des tarifs des prestations est annexé à cette délibération. Cette annexe fait partie intégrante de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pascal FERET
Secrétaire de séance



Alexis TEILLET
Maire

